

# Qualité des eaux de consommation humaine

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle sanitaire fixé par décision de l'ars

**Unité de gestion: AQUARESO**

**Exploitant: SAUR FRANCE 46**

Prélèvement et mesures de terrain réalisés le 30 janvier 2025 à 11h14 pour l'ARS.

Par le laboratoire: LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation:

SOURCE BLEUE - (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau: Eau distribuée désinfectée

Nom du point de surveillance: BÂCHE DUVAL MORDAGNES B.S. - DURAVEL

Localisation exacte du prélèvement: EAU SORTIE CUVE

Code du point de surveillance: 000002411

Code installation: 000553

Numéro de prélèvement: 00094085

## Conclusion sanitaire de l'ARS :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Bulletin édité le mercredi 05 février 2025

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	13,3	°C		25		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,5	unité pH	6,5	9		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,93	mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,98	mg(Cl2)/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,1	NFU		2		
<b>MINERALISATION</b>						
Conductivité à 25°C	425	µS/cm	200	1 100		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)				0
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>						
Bromates	<3	µg/L				10
Bromoforme	0,26	µg/L				100
Chlorates en cas de traitement pouvant en générer	<10	µg/L				700
Chlorodibromométhane	4,30	µg/L				100
Chloroforme	17	µg/L				100
Dichloromonobromométhane	9,20	µg/L				100
Trihalométhanes (4 substances)	30,76	µg/L				100